



Prestataires de services à la personne : rappels utiles sur la réglementation

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 05/06/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 10/04/2019

Comme le rappelle la DGCCRF, chaque année, environ 3 millions de Français ont recours à des prestataires de services à la personne. Mais derrière le terme « prestataire de services à la personne », il existe plusieurs réglementations, selon la nature de l'aide apportée. Explications.

Prestataires de services à la personne : de quelles prestations parle-t-on ?

2 types de prestataires à domicile. Concrètement, il existe 2 types de prestataires de services à la personne : ceux de « confort » à domicile (ménage ou garde d'enfant) et ceux d'accompagnement à domicile de personnes dépendantes (SAAD).

3 modalités d'intervention...

{ABONNEZ-VOUS}

Prestataires de services à la personne : quelle réglementation ?

Plusieurs réglementations ? Comme il existe de multiples types de prestations de services à la personne, il existe plusieurs réglementations. Malgré tout, certaines obligations sont communes à tous les prestataires de services à la personne.

La réglementation commune...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]